

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la MAYENNE
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER
Canton de COSSÉ-LE-VIVIEN
Commune de SAINT AIGNAN-SUR-ROË

Compte-rendu de séance
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2015

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 11 mai 2015
Date d'affichage : 11 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT AIGNAN-SUR-ROË**, après convocation légale en date du onze mai deux mil quinze, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;
Mesdames BROSSEAU Marylène et GUINEHEUX Anne-Sophie
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, DEMINGUET Éric, HENRY Damien, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc.

Absents excusés : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame RENAULT Patricia a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 14 Avril 2015 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

DCM2015-059 : ACQUISITION DU LOGICIEL INFORMATIQUE « ABELIUM »

Sur invitation de Monsieur le Maire, le directeur du Centre de Loisirs, Monsieur OMASSON Florian, présente aux Élus, les principales fonctions du logiciel informatique « ABELIUM ». Ce logiciel, dont les principales composantes sont à utiliser pour la gestion de la petite enfance (inscription, facturation, suivi des statistiques,...) est intercommunal et possède une base de données unique à toutes les communes du Pays de CRAON. Utilisable à partir d'une tablette tactile, ce logiciel est simple d'utilisation, de façon à être compris par tous les agents communaux et directeurs des centres de loisirs du Pays de CRAON. Monsieur OMASSON Florian, suit, au nom du Centre Intercommunal d'Action Sociale, une formation sur ce logiciel afin d'être opérationnel pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire indique également le prix d'acquisition de ce logiciel informatique uniquement utilisable par Internet. L'acquisition, la formation initiale ainsi que la tablette informatique relève d'un montant d'environ 1 500€00. Les années suivantes, il s'agit de la maintenance du logiciel, qui s'élève à environ 300€00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité, d'acquérir ce logiciel informatique de gestion de la petite enfance
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-060 : ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR POUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de personnes choisissant la crémation comme mode d'inhumation est en augmentation et des demandes de dépôts d'urnes funéraires ont été formulées auprès des services de la Mairie.

Madame CHEVILLARD Pascale et les membres de la Commission Cimetière ont pris contact avec diverses sociétés spécialisées dans la conception d'articles funéraires. Deux entreprises ont répondu à la demande de la Commune : GRANIMOND et CIMENTÉA, basées toutes deux à SAINT-AVOLD (Moselle).

La Commission Cimetière expose les différentes propositions desdites sociétés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre « TOURMENTIN – Granit gris d'Orient » de la société GRANIMOND pour un montant de 8 153€00 (H.T) soit un total de 9 783€60 (T.T.C), comprenant : un columbarium caverne mural 5 familles ; un columbarium colombier 6 familles avec débord ; une vasque du souvenir ronde petit modèle ainsi qu'un banc courbe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-061 : CHANGEMENT PORTE DU LOGEMENT LOCATIF DE LA GENDARMERIE

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments communaux expose que le Conseil Municipal, dans son budget d'Investissement 2015 a prévu la réfection de la porte du logement locatif du milieu à la gendarmerie, qui est abimée et qui ne permet plus l'isolation et la protection du bâtiment.

Il présente le devis de la société PENLOUP-GENDRY, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir le devis de la société PENLOUP-GENDRY, d'un montant de 1 527€24 (H.T) soit un montant total de 1 832€69 (T.T.C)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-062 : INSTALLATION D'UN TABLEAU ÉLECTRIQUE DANS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments communaux explique aux membres de l'assemblée les problèmes rencontrés avec l'électricité dans le clocher de l'Église. En effet, l'installation actuelle est défectueuse et ne permet pas l'illumination des décorations de Noël et peut provoquer d'éventuels incidents. Il s'agit dès lors d'installer un tableau électrique à l'intérieur du clocher de façon à préserver l'étanchéité de l'installation électrique de ce dernier.

Est présenté au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise CHAUSSÉE Jean-Claude, d'un montant de 480€39 (H.T), soit un montant total de 576€47 (T.T.C)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-063 : ACQUISITION DE CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que cette dernière avait budgétisé, pour l'année 2015, le remplacement des chaises de la salle du Conseil Municipal. Plusieurs entreprises ont été contactées afin d'établir des propositions.

L'entreprise BUREAU CONCEPT, basée à CHANGÉ (Mayenne) a répondu à la demande de la Commune et proposé un devis incluant le remplacement de 16 chaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, de retenir l'offre « chaise CABARET » de l'entreprise BUREAU CONCEPT, pour un montant 2 039€60 (H.T), soit un montant total de 2 447€52.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-064 : DEVIS ABATTAGE D'ARBRES À LA SALLE DE L'ÉTANG

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint, en charge de la Commission des bâtiments communaux expose au Conseil Municipal la nécessité d'abattre des arbres aux alentours de salle de l'Étang pour assurer, en cas d'incendie ou d'incidents autres, l'évacuation de la salle de l'Étang par les issues de secours.

Plusieurs entreprises spécialisées dans l'abattage de bois ont été contactées et l'entreprise Franck L'OURY, basée à COSSÉ-LE-VIVEN (Mayenne) a proposé un devis concernant l'abattage de ces arbres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise Franck L'OURY, pour un montant de 532€00 (H.T), soit un montant total de 638€40 (T.T.C)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-065 : DEVIS POUR ACCÈS ARTISANS RUE LOUIS LETORT ET REFECTION TROTTOIRS RUE DES VIGNOBLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection de l'accès aux artisans situé rue Louis Letort ainsi que la réfection des trottoirs sur les deux côtés de la rue des Vignobles, notamment aux abords du cimetière communal. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 mars 2015, a décidé de budgétiser la somme de 13 000€ pour ces travaux de voirie.

Plusieurs entreprises spécialisées en travaux de voirie ont été contactées. L'entreprise PIGEON TP, basée à RENAZÉ (Mayenne) a répondu à la demande de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le devis de la société PIGEON TP, pour un montant de 10 398€00 (H.T), soit un montant total de 12 477€60 (T.T.C)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DCM2015-066 : FIXATION DU PRIX DE VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de bois situé autour de l'Étang communal, suite à l'abattage des peupliers, devenus dangereux, ainsi que pour le bois issu de l'abattage des frênes à la salle de l'Étang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer à 50€00 le prix de la corde de bois.

DCM2015-067 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – CHEMIN DE LA TANNERIE

Propriété de Monsieur BEAUDOUIN Maurice

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Claude JAMOIS, Notaire à SAINT AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), en date du 15 mai 2015, concernant la parcelle suivante :

→ section AB n°126, d'une superficie de 442m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renoncer au Droit de Préemption dont dispose la Commune.
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Claude JAMOIS

DCM2015-068 : DROIT DE PRÉEMPTION – RUE DE L'ÉTANG

Propriété de Monsieur CLAVREUIL Christian et Madame GEORGEAULT Annick

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Frédéric CADET, Notaire à Mayenne (Mayenne), en date du 15 mai 2015, concernant la parcelle suivante :

→ section AC n°288, d'une superficie de 12a et 88ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renoncer au Droit de Préemption dont dispose la Commune.
CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Frédéric CADET

DCM2015-069 : INTÉGRATION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LES FUTURES PARCELLES – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la proposition faite par l'Agence A7 Lieux, concernant l'aménagement des futures parcelles du lotissement des Marronniers. Elle propose d'intégrer deux places de stationnement sur chaque parcelle, soit 36 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir la proposition de l'Agence A7 Lieux, visant à intégrer 2 places de stationnement sur les futures parcelles du lotissement des Marronniers
CHARGE Monsieur le Maire d'informer l'Agence A7 lieux de cette décision.

DCM2015-070 : PRISE EN CHARGE DE L'ENROBÉE DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LES FUTURES PARCELLES – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Les Élus de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, par la délibération n°DCM2015-069, ont adopté le fait d'intégrer, dans les futures parcelles du lotissement, 2 places de stationnement, soit une surface de 36 m² au total. Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge de l'enrobée de ces places de stationnement ou de la laisser à la charge des futurs propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas prendre en charge l'enrobée des places de stationnement et de la laisser à la charge des futurs propriétaires.
CHARGE Monsieur le Maire d'informer l'Agence A7 lieux de cette décision.

DCM2015-071 : INCORPORATION DES HAIES PAR LA COMMUNE SUR LES FUTURES PARCELLES – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire expose une des propositions de l'Agence A7 Lieux concernant l'aménagement des futures parcelles du lotissement des Marronniers. Cette dernière propose aux Élus d'intégrer l'implantation des haies en fonds de parcelle. Cette proposition permettrait au lotissement de pouvoir bénéficier d'une harmonisation des plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de prendre en charge l'implantation des haies en fonds de parcelles du futur lotissement des Marronniers

CHARGE Monsieur le Maire d'informer l'Agence A7 Lieux de cette décision.

DCM2015-072 : DÉNOMINATION DES FUTURES RUES ET PLACE – LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la traçabilité de 3 futures voies routières dans le lotissement des Marronniers, actuellement en cours d'aménagement et qu'il faille dès à présent dénommer ces 3 voies routières. Il s'agit d'une rue principale, d'une rue secondaire et d'une place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de nommer la rue principale : Rue des Marronniers

DÉCIDE de nommer la rue secondaire : Rue de la Futaie

DÉCIDE de nommer la place : Place de la Clairière

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces décisions à l'Agence A7 Lieux ainsi qu'à tous les organismes dont la connaissance des noms de ces voies est nécessaire (services postaux, ...)

DCM2015-073 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorière Principale de CRAON, dans laquelle elle affirme la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires concernant le budget principal.

Il convient donc de faire les modifications budgétaires suivantes :

673-042 : - 3 000€00

673 : + 3 000€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications budgétaires susnommées

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces modifications sur le budget principal

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la Trésorière Principal de CRAON

DCM2015-074 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorière Principale de CRAON, dans laquelle elle affirme la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires pour équilibrer les opérations de stocks, concernant le budget du lotissement des Marronniers.

Il convient donc de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement

3354-040 : -5€00

16878 : -5€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications budgétaires susnommées

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces modifications sur le budget du lotissement des Marronniers

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la Trésorière Principal de CRAON.

DCM2015-075 : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – CHOIX DES CANDÉLABRES – RUES d'ANJOU et PIERRE BOISRAMÉ

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'installation des candélabres dans les rues d'Anjou et Pierre Boisramé. L'assemblée délibérante a le choix entre des lanternes et des mâts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'installation de mâts dans les rues d'Anjou et Pierre Boisramé

CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser les sociétés affairées à l'enfouissement des réseaux

QUESTIONS DIVERSES

- **Salle du Conseil Municipal** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le budget 2015 a été prévu l'installation d'un vidéoprojecteur et de la proposition de la société LOGICIA. Devant l'impossibilité de comparer les offres de plusieurs entreprises, le dossier est reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.
- **Parc informatique Écoles** : Madame RENAULT Patricia, Adjointe en charge de la scolarité fait un point sur le dossier « parc informatique » des écoles publique et privée. N'ayant que deux devis pour comparer les offres, elle va demander à d'autres sociétés de faire des propositions. La décision d'acquisition est donc reportée à un futur Conseil Municipal.
- **École publique** : Suite aux travaux relatifs à l'installation d'une mezzanine au sein de l'école, Monsieur le Maire relate la satisfaction de l'équipe enseignante quant à la réalisation de ces travaux et la fonctionnalité de la mezzanine.
- **Argent de Poche** : Il est présenté aux Élus les différents projets relatifs à l'opération « Argent de Poche », tels la réfection d'un transformateur E.D.F, le nettoyage des murs du cimetière, la construction d'un barbecue près de l'étang. Les jeunes seront conviés à se manifester auprès des services de la mairie pour leur inscription. La Commission se réunira le vendredi 12 juin à 20h00 pour élaborer les plannings et chantiers ; et le vendredi 26 juin à 20h00 avec les jeunes préposés à participer.
- **Voirie** : Monsieur le Maire informe les Conseillers présents de demandes faites par des particuliers quant à l'entretien de leur haie par les agents communaux, notamment celles des personnes âgées, ne pouvant le faire. Il est alors remarquer que cet aspect de l'entretien n'incombe pas aux services techniques de la Municipalité. C'est pourquoi, les propriétaires de haies devenues trop étendues et importantes seront avisées par le Maire, via un courrier de l'obligation d'entretenir leur propriété. De plus, les règlements des lotissements communaux et du Plan Local d'Urbanisme impose l'entretien de ces espaces par les particuliers.
- **Music-Club** : Monsieur le Maire avise le Conseil du courrier de remerciements du Music-Club relatif à la mise à disposition des chaises lors de leur manifestation annuelle, ainsi que pour la subvention versée par la Commune.
- **Collège Saint-Joseph** : Monsieur le Maire présente le courrier de remerciement du Collège Saint-Joseph de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine) pour l'accueil d'un élève lors d'un stage, effectué à l'accueil de loisirs.
- **Bassin de l'Oudon** : Monsieur BRIQUET Alain, 2^{ème} Adjoint et titulaire auprès du Bassin de l'Oudon, présente le projet de mise en place de mare pédagogique dans le bas du parc du Frêne avec installation de panneau d'explication

sur le but de la création de la mare pédagogique. Cette mare, dont la superficie pourrait être de 60 m², se verra accompagnée d'un îlot ainsi que l'étude d'un diagnostic sur les ruisseaux et son aménagement en zigzag. Cette étude est prévue pour le mois de septembre.

- **Cantine** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe informe les Conseillers de l'acquisition d'un congélateur à la cantine pour la distribution de glaces aux enfants.
- **Église / Accessibilité des toilettes aux handicapés** : Monsieur le Maire et Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint expose à l'assemblée délibérante la nécessité de réhabiliter les toilettes publiques présentes auprès de l'Église pour leur accessibilité aux personnes handicapées. La Commission Voirie se déplacera pour étudier les solutions à apporter à ce dossier.
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Monsieur le Maire et les membres de la Commission « Adjudication – Appel d'Offres » énumèrent aux membres présents le résultat de l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre de révision du Plan Local d'Urbanisme ayant eu lieu le 20 mai à 16h00, en présence de Monsieur VERDIER Hervé, membre de la Direction Départementale des Territoires. Quatre entreprises ont déposé un projet d'offres, allant de 32 000€00 à 46 000€00. Monsieur VERDIER Hervé étudie actuellement les offres plus en détail et une seconde réunion sera organisée afin de déterminer si la Commune doit relancer un appel d'offres.
- **État-Civil / planification des mariages estivaux** : Monsieur le Maire et les Adjoints planifient l'organisation relative aux 5 mariages devant se dérouler à la mairie de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË durant l'été.
- **Voirie / Panneaux de signalisation** : La Commission Voirie a prévu de faire un inventaire des panneaux de signalisation présents sur l'ensemble du territoire de la Commune de façon à pouvoir les changer s'ils sont abîmés ou effacés.
- **Vernissage / École d'architecture** : Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal ainsi que toute la population Saint-Aignannaise à honorer de leur présence le vernissage et l'exposition qui se dérouleront à partir du 6 juin 2015, salle parquet de la Mairie suite aux travaux entrepris par les étudiants de l'École d'Architecture pour l'embellissement du bourg.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 18 juin 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.